

Accès à la Citadelle - Transports Urbains - Résiliation du contrat de gérance et autres contrats liés à la réalisation du téléphérique

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre du développement de la Citadelle, le Conseil Municipal lors de sa séance du 8 novembre 1993 donnait son accord de principe sur la construction d'un téléphérique, ce en l'intégrant dans le réseau de transports publics de la Ville de Besançon.

Par délibération du 30 mai 1994, le Conseil Municipal confirmait sa décision visant à intégrer le téléphérique au réseau des transports urbains et décidait de confier à la CTB la construction (conception), le financement et la gestion de ce moyen de transport public, ce dans le cadre d'un avenant au contrat de gérance en cours.

Conformément aux dispositions de la convention, la Ville confiait donc à la CTB (Via-GTI) la mission de réaliser l'ouvrage sous maîtrise d'ouvrage privée dans le cadre d'un bail emphytéotique et de financer cet ouvrage par crédit bail.

Pour ce, la collectivité a donc été signataire de trois contrats :

- un bail emphytéotique avec la Société Via-GTI, d'une durée de 18 ans, expirant le 2 août 2012,

- un avenant à la convention de gérance pour la gestion des transports urbains dont la durée a été prorogée de 7 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2003,

- une convention tripartite avec Via-GTI et la Société Natio Energie pour le financement par Via-GTI de l'ouvrage par crédit bail.

Le Conseil Municipal du 7 novembre 1994 lançait la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) qui s'est conclue par un avis favorable de la Commission d'enquête assorti de réserves.

Le 10 juillet 1995, le Conseil Municipal entérinait la décision de la Commission d'enquête et répondait favorablement aux réserves et aux recommandations souhaitées. Il était demandé également à M. le Préfet de prendre les arrêtés de déclarations d'utilité publique et de cessibilité.

Aucune réponse ne sera donnée par la Préfecture et la procédure a été forclosée au 25 mars 1996.

Le 8 février 1996, M. le Préfet nous a fait parvenir la décision ministérielle rejetant en l'état le projet de téléphérique en demandant des investigations complémentaires sur d'autres solutions.

De nouvelles études étaient donc engagées afin de répondre aux observations de la Commission Supérieure des Monuments Historiques. Un nouveau dossier comportant cinq solutions de desserte de la Citadelle a été remis à M. le Préfet qui l'a adressé au Ministère le 25 novembre 1996.

Suite à ces propositions, une mission d'inspection générale du Ministère s'est déplacée le 1^{er} juillet 1997 sur les lieux et a rencontré les différents acteurs du projet.

Ce n'est que le 30 décembre 1997 que la Préfecture nous a informés de la conclusion de la Mission Ministérielle qui préconise la solution funiculaire parmi toutes les solutions proposées.

Celle-ci consiste à la réalisation d'un funiculaire totalement en tunnel depuis la Porte Rivotte pour rejoindre la Citadelle dans la demi-lune du Front Royal.

L'investissement de ce système de transport serait supérieur de 10 MF par rapport au projet téléphérique hors coûts associés (parking, travaux de voirie, acquisitions) soit 45 MF TTC.

Compte tenu du niveau plus important de l'investissement et du caractère moins attractif du funiculaire dans le contexte de forte concurrence en matière touristique, il est proposé de différer le projet de desserte de la Citadelle.

Cette décision emporterait donc diverses conséquences :

- la résiliation du contrat liant la Ville à la CTB (Via-GTI) pour la gestion des transports urbains et la mise à terme des autres engagements contractuels souscrits par la Ville à ce titre,

- le règlement à Via-GTI des dépenses d'études réalisées par celle-ci à ce jour.

Le montant des dépenses d'études à régler à Via-GTI était fixé au 31 décembre 1997 à 1 913 566,97 F HT.

La résiliation du contrat de gérance conclu entre Via-GTI et la Ville se ferait d'un commun accord et sans indemnité. Il en est de même pour les autres contrats susvisés.

Une consultation pour la délégation des transports urbains serait donc prochainement organisée.

Ceci exposé, le Conseil Municipal est donc invité à décider :

- de différer le projet de desserte de la Citadelle et de mettre un terme au projet de téléphérique tel qu'il avait été décidé et selon les modalités arrêtées antérieurement,

- de mettre un terme au contrat de gérance liant la Ville à la CTB (Via-GTI), ce d'un commun accord avec cette société et sans indemnité avec effet au 31 décembre 1998,

- de mettre un terme au bail emphytéotique liant la Ville à la Société Via-GTI,

- d'assumer les conséquences financières de cette résiliation et de ce report et de régler à Via-GTI, pour solde de tout compte et sur justificatifs, le montant des études réalisées, qui s'élèvent au 31 décembre 1997 à 1 913 566,97 F HT, somme à laquelle s'ajouteront les agios dus pour la période courant du 1^{er} janvier 1998 à la date de mandatement,

- d'autoriser la CTB à imputer ces sommes sur le compte transport,

- d'affecter une partie de l'excédent de l'exercice 1997 constaté au compte administratif après approbation de celui-ci, au paiement de cette dépense et en conséquence ouvrir au budget supplémentaire de l'exercice courant un crédit de 2 100 000 F qui permettra de couvrir les frais ci-dessus et les agios du 1^{er} janvier 1998 à la date de mandatement. Ce crédit figurera en dépenses au 92.81/611.20200.

«**Mme GEIGER** : Monsieur le Maire, deux choses : le rapport nous propose de différer le projet de desserte de la Citadelle et de mettre un terme au projet de téléphérique. La Citadelle étant un élément clé de la politique touristique et du rayonnement de notre capitale régionale, nous souhaiterions avoir des assurances concernant les délais d'un nouveau projet qui faciliterait l'accès à cet édifice. D'autre part, nous souhaiterions vous faire part de notre consternation suite à l'exposé récent dans la revue Mon Quotidien qui est un journal diffusé auprès des 9/15 ans, d'une enquête réalisée auprès des enfants de CM2 et de 6^{ème}. 3 élèves sur 4 ne savent pas ce qu'est un camp de concentration, «un endroit où l'on fait du yoga» répondent logiquement certains, 6 sur 10 ignorent qui était Hitler, «l'inventeur de la mesure des tremblements de terre», 7 sur 10 qui était Pétain et 9 sur 10 ce qu'était un nazi, «un habitant de l'Asie ou un spécialiste du nez». A Besançon, nous disposons d'un formidable outil de mémoire qui n'est pas suffisamment exploité. Nous vous proposons d'adopter une mesure volontariste à l'égard des scolaires bisontins en proposant l'entrée gratuite à la Citadelle pour toutes les classes s'engageant à travailler sur un projet autour du Musée de la Résistance. L'accès aujourd'hui à 20 F par enfant ne doit pas être un obstacle au devoir de mémoire des générations. Merci Monsieur le Maire.

M. BONNET : Monsieur le Maire, je constate qu'on s'entête à n'envisager rien d'autre que le téléphérique. Est-ce que 10 MF supplémentaires que nécessiterait le funiculaire justifient de renoncer a priori à réfléchir à un mode d'accès à la Citadelle ? Je vois aussi qu'on parle de l'attractivité du téléphérique qui serait supérieure à celle du funiculaire, ce qui laisserait supposer qu'on ne parle plus de l'attractivité de la Citadelle en elle-même. Je suis inquiet. On a eu un débat sur la Citadelle il y a quelque temps, on ralentit les perspectives de son développement, est-ce un choix politique définitif ? Est-ce qu'on attend quelque chose et quoi ? D'autre part on sait que la Porte Noire attend aussi pour être réhabilitée que l'accès à la Citadelle soit envisagé autrement. Donc je suis très inquiet et je vous en fais part.

M. DUVERGET : Je relève que ce rapport présente en fait une contradiction, voire un anachronisme dans l'attitude que vous avez vis-à-vis du développement de la Citadelle, un décalage si vous voulez entre la modernisation annoncée et lancée il y a déjà quelques mois par un certain nombre de transformations et plus récemment encore par la modernisation notamment du zoo et la faculté pour les touristes, pour tous ceux qui veulent visiter, d'avoir un accès privilégié. Alors il me semble que les investissements tels qu'ils ont été envisagés récemment ne peuvent être raisonnablement mis en valeur sans qu'il y ait un accès privilégié. On est en décalage complet, c'est ce que j'appelle un anachronisme aujourd'hui dans cette politique municipale. Point favorable à la Citadelle qui est un élément d'attraction privilégiée, point favorable à la politique de la ville qui veut valoriser ce site à travers des rénovations importantes mais anachronisme puisque vous remettez à plus tard toutes possibilités d'accessibilité plus facile.

M. LE MAIRE : On remet à plus tard ce qu'on ne peut faire le jour même. Il n'y a pas d'anachronisme du tout. Je crois que vous êtes très au courant de ce dossier. D'ailleurs un certain nombre d'entre vous, de vos amis ont tout fait pour le faire «capoter» parce que certains choix étaient différents, je me rappelle le coup de l'ascenseur. Nous avons repris les cinq possibilités d'accès à la Citadelle en disant notre préférence pour le téléphérique. On a proposé deux types de funiculaire, l'ascenseur aussi et on a proposé l'accès comme il est actuellement. Trois ingénieurs responsables de l'Équipement sont venus sur place, ont passé une journée avec nos services pour étudier les différentes possibilités. On a perdu beaucoup de temps entre chaque projet ou non projet, entre chaque décision ou contre décision, il se déroulait chaque fois six à huit mois, ce qui fait que cela fait déjà cinq ou six ans qu'on parle de ce téléphérique.

Conclusion de ces responsables de l'Etat : le téléphérique n'est pas un bon projet car il va gêner la Citadelle. Un fil vous pensez et une cabine qui monte ou qui descend, ça ne gêne pas à Grenoble, ça ne gêne pas ailleurs mais enfin peu importe, ils se sont orientés vers le choix d'un funiculaire. Nous ne voulons pas d'un funiculaire parce qu'il coûte 10 MF de plus, c'est-à-dire 45 MF et ce n'est pas attractif car les touristes vont entrer et tout de suite être dans la Citadelle donc complètement dans l'obscurité ou presque, alors que le téléphérique était agréable puisqu'on voyageait au-dessus du Doubs et en partie de la Ville de Besançon. Nous avons donc pensé que le choix du funiculaire ne pouvait pas être retenu, tout au moins dans l'immédiat. C'est un choix politique, nous faisons marche arrière parce que nous ne pouvons pas investir 45 MF dans un funiculaire qui ne sera pas attractif et dans lequel ne vont pas entrer les 300 000, 400 000 visiteurs que nous espérons car nous sommes toujours à un chiffre très inférieur, 270 000 l'année dernière. On laisse donc tomber l'accès mais on continue plus modestement à développer tout ce qui est déjà prévu et à l'intérieur de la Citadelle...

Je pense que Michel ROIGNOT va vous expliquer l'état dans lequel on se trouve maintenant à la Citadelle puisqu'il en est un des responsables.

M. ROIGNOT : Je croyais avoir fourni toutes les indications lors du Conseil Municipal du mois de janvier lorsque nous avons délibéré sur le projet de développement de la Citadelle pour les trois ans qui viennent.

M. LE MAIRE : Mais l'art de la pédagogie, c'est la répétition.

M. ROIGNOT : C'est de répéter, dire ce qu'on va faire, dire qu'on le dit et dire qu'on l'a dit pour que cela puisse être bien compris. Pour le développement de la Citadelle, effectivement nous avons opté, pour les trois ans qui viennent, pour un seul projet parmi tous ceux qui avaient pu être envisagés en 1994 au moment où la SEM a été constituée. Ce que nous allons faire dans les trois ans, c'est tout ce qui tourne autour du parc zoologique avec une première tranche de travaux cette année pour 3 MF, le parc à tigres, le parc à babouins et la mini-ferme qui sera opérationnelle fin mai. L'ensemble de ce dossier pour les 3 ans va coûter en investissement pour la Ville pratiquement 18 MF. Partant de là, on ne peut pas dire que la Ville se désintéresse de cet équipement majeur pour le tourisme, c'est ce que j'ai cru entendre quand même tout à l'heure et donc c'est la priorité que nous avons indiquée.

S'agissant de l'accès, le Maire vient d'indiquer les problèmes qui se posent et les études qui ont eu lieu. Ce que je peux dire, c'est que dans le contexte actuel où nous n'atteignons pas 400 000 entrées par an, et nous n'en prenons pas rapidement la direction même si la fréquentation de la Citadelle augmente, tant que nous sommes dans des fréquentations qui sont autour de 260 000, 270 000 visiteurs, le problème de l'accès tel que nous le réglons provisoirement depuis deux, trois ans avec les navettes gratuites semble tout à fait satisfaisant, tout au moins d'après les enquêtes que nous réalisons auprès du public qui fréquente la Citadelle. Donc nous n'avons pas actuellement, sauf effectivement quelques jours de grosse pointe, massivement de problème d'accès à la Citadelle. Quand nous aurons 400 000 visiteurs, ce que nous souhaitons tous mais dans quelques années, c'est-à-dire quand nous aurons rendu encore davantage attractif ce qu'il y a à voir à la Citadelle, effectivement le problème d'un moyen d'accès rénové autre se posera. Ce n'est pas le téléphérique, ce ne peut pas être un funiculaire enterré qui ne présente aucune attractivité pour la clientèle de ce site. Or, ce que nous proposent les inspecteurs qui sont venus depuis le Ministère de la Culture, c'est bien un funiculaire mais il ne faut pas le voir et il ne faut surtout pas que les gens qui montent dedans puissent voir quoi que ce soit. Ceci n'est pas notre projet.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : A propos du Musée de la Résistance, l'exemple que donne Karine GEIGER effectivement doit grandement nous interroger. Quant à la gratuité, je crois que c'était un des éléments de discussion importants. Ce que je dirais par rapport à cela c'est que le Musée de la Résistance a une dimension largement régionale et la question qui est posée ce soir ne doit pas l'être qu'à la Ville de Besançon. Il me semble aussi essentiel de la poser à la Région vis-à-vis des lycées et aux 4 Départements vis-à-vis des collèges. Mais j'insisterai aussi sur la mobilisation de l'ensemble des enseignants. Chaque année le Musée de la Résistance lance un concours en direction des écoles dont cette année le thème est «les étrangers dans la Résistance». J'ai vu des enseignants du collège de Saône se mobiliser et faire en sorte qu'il y ait un vrai travail autour de la connaissance des étrangers dans la Résistance et j'ai assisté avec 500 enfants de tout le secteur de Besançon à une conférence de Lucie AUBRAC donnant une information essentielle à tous ces jeunes qui étaient là, sur la place des étrangers dans la Résistance. Simplement si je donne cet exemple-là c'est que je crois que cette éducation que l'on peut faire autour du Musée de la Résistance passe par la question de la gratuité qui doit mobiliser l'ensemble des collectivités locales au niveau de la région mais aussi et surtout par un travail important de l'ensemble des enseignants. Au Musée de la Résistance, un certain nombre de personnes sont présentes pour participer à cette éducation.

M. LE MAIRE : L'entrée est gratuite pour les scolaires primaires dont nous avons la charge.

M. NOT : Je suis content d'entendre Paulette GUINCHARD-KUNSTLER nous dire qu'il y a un effort à faire pour permettre l'entrée gratuite au Musée de la Résistance et de la Déportation mais il y a aussi un gros effort à faire du côté des enseignants car si des élèves, si des enfants ne savent pas ce qu'est la déportation, c'est qu'on ne le leur a pas enseigné correctement. Il y a sans doute les programmes à revoir et chez les enseignants quelque chose à prendre en main. Je pense qu'il y a de ce côté-là certaines lacunes et ce n'est pas Joseph PINARD qui lui est historien et s'intéresse bien à cela qui me contredira.

M. THIRIET : Je suis aussi professeur d'histoire et je te contredis. Ce n'est pas sérieux de continuer de colporter cette rumeur. Mes collègues historiens essaient de faire un travail systématique et celui réalisé avec le Musée de la Résistance est remarquable.

M. LE MAIRE : Dont acte. Je vous rappelle simplement que le téléphérique nous avait occupés de longues heures. J'ai relu les différentes délibérations, il y a 44 pages de bulletin officiel uniquement pour le téléphérique. On enterre tout cela plus les quelques pages d'aujourd'hui».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Voirie-Réseaux-Transports et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 4 abstentions, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 27 mars 1998.